

LABEL ÉCOLE CONDUITE QUALITÉ

NOMINATION ET FICHE DE POSTE DES RÉFÉRENTS

CRITÈRE 4.3

Mise à disposition du public et conformité réglementaire DSR

BJ AUTO ECOLE

Conformément aux exigences du référentiel du label de qualité « École conduite qualité » (sous-critère 4.3), notre établissement a officiellement désigné des responsables qualifiés pour chacun des domaines clés. Ce document formalise leurs rôles, leurs compétences et est mis à la libre disposition de nos élèves et des auditeurs.

1. Tableau Récapitulatif des Référents Désignés

Rôle réglementaire	Identité du Référent	Contact / Disponibilité
Référent Pédagogique	A Maire Janssoone Diplôme : BEPECASER Expérience : depuis 1993	Par e-mail : bjautoecole@gmail.com
Chargé des Relations avec les Élèves	A Marie Janssoone Fonction : Gérante	À l'accueil de l'agence ou au : 06.16.79.23.91
Référent Handicap	A Marie Janssoone	Sur rendez-vous dédié : bjautoecole@gmail.com

2. Missions Détaillées et Fiches de Poste

2.1. Le Référent Pédagogique

- Garantir la conformité des parcours de formation vis-à-vis du programme REMC.
- Superviser l'équipe des enseignants de la conduite et organiser les réunions de coordination pédagogique.
- Justifier de son expérience et de ses acquis (diplômes, autorisations d'enseigner en cours de validité) enregistrés dans le dossier du personnel.
- Veiller à la mise à jour constante des outils d'apprentissage collectifs et individuels (livrets numériques).

2.2. Le Responsable des Relations avec les Élèves

- Assurer l'accueil, l'information transparente (tarifs, modalités) et le traitement des formalités administratives (ANTS).
- Recueillir et centraliser les avis, questionnaires de satisfaction et réclamations des élèves (en lien avec le critère 7).
- Faire le lien direct entre les familles (filière AAC / Supervisée), les élèves et les enseignants.
- Piloter le protocole de prévention des abandons et assurer les relances systématiques des élèves inactifs.

2.3. Le Référent Handicap

- Accueillir et évaluer les besoins spécifiques des candidats en situation de handicap lors de l'entretien initial.
- Coordonner l'orientation vers des structures spécialisées ou organiser l'adaptation de la formation (véhicules aménagés, outils pédagogiques adaptés).
- Maintenir à jour le registre d'accessibilité et veiller au respect des conditions d'accueil PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- Développer un réseau de partenaires institutionnels spécialisés (Ressources Handicap Formation, AGEFIPH, etc.).

3. Approbation et Diffusion

Ce document est affiché de manière visible dans les locaux de l'auto-école, intégré au livret d'accueil des élèves et annexé au dossier de labellisation transmis à la préfecture.